



GARANTIE PANNEAUX MURAUX

Nos panneaux muraux sont fabriqués en matériaux composites résine renforcée fibre de verre et bénéficient d'une garantie de 2 ans à compter de la date d'acquisition.

La garantie n'est valable que si le produit est installé par un spécialiste et dans le respect des règles de l'art.

La garantie ne pourra pas être activée dans les cas suivants :
Détérioration suite au transport ou manipulation impliquant un choc important ou un stockage non conforme / modifications ultérieures / pose sur surface instable / absence de collage / insuffisance de colle / support mural poreux / colle non appropriée / absence de primaire d'étanchéité entre mur et panneau...

Certificat de qualité

Nos panneaux sont fabriqués depuis plus de 4 ans suivant des exigences écologiques sévères et sont parfaitement adaptés au milieu humide et aux attaques chimiques liées aux produits d'entretiens.

Nos produits sont constitués de résine de synthèse / renforts fibre de verre. Leur surface est protégée par une couche de gel-coat ISO NPG de 0,6 mm d'épaisseur aux propriétés antibactériennes.

Tous les produits sont contrôlés individuellement en interne avant expédition.

Un emballage carton permet un transport sécurisé.

Conseil d'entretien

Nous avons testé certains produits, voir la liste page précédente.

Conseil de pose

Voir la notice de pose.

